



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE**

**LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ**

ACADÉMIE DE LILLE

## **R A P P O R T D U J U R Y**

**session 2024**

Le présent rapport du jury de la certification complémentaire « Langues et cultures de l'antiquité » s'inscrit dans la continuité des précédents, afin de rappeler aux prochains candidats les attentes du jury et de leur apporter conseils et recommandations. Les précédents rapports sont en ligne, sur le site académique : <https://pedagogie.ac-lille.fr/langues-cultures-antiquite/rapports-de-jury-de-la-certification-complementaire-lca/>

## COMPOSITION DU JURY

**Séléna HEBERT**

**Présidente  
IA-IPR de Lettres**

**Stanislas KUTTNER-HOMS**

**Vice-président  
IA-IPR de Lettres**

**Anne DESCHAMPS**

**Professeure agrégée  
de Lettres Classiques  
Lycée Sophie Berthelot, Calais**

**Isabelle DUCROUX-LOUVET**

**Chargée d'une mission d'inspection  
Professeure certifiée  
de Lettres Classiques  
Collège Les Dentelliers, Calais**

**Jean-Marc VERCRUYSSSE**

**Maître de Conférences en  
langue et littérature latines  
Université d'Artois, Arras**

Trois professeurs se sont présentés cette année à l'examen de certification complémentaire « Langues et cultures de l'antiquité », deux professeurs de Lettres Modernes et un professeur d'Anglais. Deux d'entre eux ont candidaté pour le Latin, l'autre pour le Latin et le Grec. Sur ces trois candidats, deux enseignent ou ont déjà enseigné les Langues et cultures de l'antiquité. Le jury tient à rappeler que des professeurs qui n'enseignent pas encore la discipline (Latin et/ou Grec) peuvent se présenter à la certification. Les professeurs de Lettres Modernes, Philosophie, Histoire-Géographie et Langues Vivantes peuvent se soumettre à l'examen.

**Les notes suivantes ont été attribuées : 8/20, 13/20 et 18/20. Deux candidats ont donc été reçus.**

Tous les candidats ont su manifester un goût certain pour les Langues et cultures de l'antiquité, l'envie de continuer à l'enseigner, voire de participer activement à l'ouverture de cet enseignement dans leurs établissements. Un candidat a su efficacement montrer la plus-value que pouvait représenter sa discipline d'origine dans son enseignement des Langues et cultures de l'antiquité. Ces candidats sont engagés activement dans le rayonnement général de cette discipline et mesurent l'intérêt et les enjeux de son enseignement.

## **L'épreuve orale**

### **Le dossier**

Au regard de la diversité de présentation des dossiers reçus, le jury souhaite apporter quelques précisions.

Le dossier peut présenter des activités déjà expérimentées en classe, ou uniquement envisagées, notamment dans le cas où le candidat n'a pas encore en charge l'enseignement des Langues et cultures de l'antiquité.

Cette année, certains dossiers ont manqué de clarté et de précision. Les objectifs pédagogiques, l'articulation entre les activités et la cohérence d'ensemble de la séquence ont été difficilement perçus. Il est vrai que le candidat ne peut pas expliciter dans son dossier le détail de chacune des séances évoquées. C'est pourquoi le jury conseille aux candidats de situer clairement la ou les activité(s) présentée(s) dans la progression annuelle, puis dans la séquence et de centrer sa présentation sur une séance ou une activité précises. Le jury attend du candidat qu'il ait perçu les spécificités de la didactique des Langues et Cultures de l'Antiquité.

Ainsi, le dossier doit comprendre la progression générale, l'architecture de la séquence évoquée et le déroulé détaillé de la séance présentée. La présentation de celle-ci doit être accompagnée de tous les supports mentionnés (texte, appareillage pédagogique, supports iconographiques, etc.). Le jury regrette de ne pas toujours avoir eu en sa possession les différents supports évoqués par certains candidats. Nous rappelons qu'il est possible de proposer ces documents en annexes au dossier qui peut ainsi excéder le maximum de cinq pages recommandé. Grâce à ces documents, le jury est réellement en mesure de comprendre les pratiques pédagogiques mises en œuvre, concernant la lecture, la traduction et l'étude de la langue notamment.

Le jury apprécie également la présentation d'une évaluation. Celle-ci permet souvent de clarifier les objectifs d'apprentissage de la séquence.

L'épreuve orale se compose de deux moments : un exposé du candidat, d'une durée maximale de 10 minutes, et un entretien avec le jury, d'une durée maximale de 20 minutes.

### **L'exposé oral**

Cette année, les trois prestations ont dû être interrompues au bout des 10 minutes réglementaires. La présentation du parcours personnel et professionnel du candidat est un élément important de cet oral. Toutefois, celui-ci mérite d'être rappelé de manière rapide et synthétique dans la mesure où le jury en a pris connaissance préalablement lors de la lecture du dossier. Ainsi, après avoir rappelé de manière claire et précise le contexte pédagogique de l'activité ou de la séance sélectionnée, le candidat peut détailler et expliciter un point privilégié de sa démarche didactique : la manière dont l'étude de la langue est abordée, une activité de traduction, une démarche de lecture de texte, une activité mêlant Histoire des arts et pratique de lecture analytique, etc.

Le jury tient également à rappeler que l'exposé ne doit pas être une redite du dossier qu'il a lu au préalable. Cet exposé est l'occasion pour le candidat de montrer qu'il est capable de porter un regard analytique sur ses propres pratiques et de préciser clairement les objectifs poursuivis dans l'activité présentée. Grâce aux explicitations du candidat et aux supports fournis, le jury doit être en mesure de se représenter précisément ce que font et apprennent les élèves au cours de la séance.

## **L'entretien**

L'entretien a été l'occasion pour chaque candidat de mettre en valeur ses points forts ainsi que sa perception de l'enseignement des Langues et cultures de l'antiquité. Il est important de noter que les candidats ont perçu les enjeux de l'étude de cette discipline, proposant des activités qui permettent aux élèves de prendre conscience à la fois des rapprochements et des écarts entre les civilisations antiques et la nôtre. Les candidats ont su mettre en perspective cet enseignement dans un contexte plus large en montrant la place importante que les Langues et cultures de l'antiquité peuvent avoir dans les grandes questions universelles et les débats d'actualité. Ils ont conscience également que cet enseignement permet de développer des compétences linguistiques transversales.

Le jury tient à rappeler aux futurs candidats qu'il est particulièrement attentif à la réflexion que l'enseignant mène sur les différentes démarches pédagogiques permettant d'aborder la lecture des textes, authentiques ou adaptés, la traduction et l'étude de la langue.

Le jury attend également des candidats une connaissance précise des programmes et enjeux des différents dispositifs que recouvre l'enseignement des Langues et cultures de l'antiquité, notamment les options Français culture antique, Langues et cultures de l'antiquité et le parcours *Mare Nostrum*. Les candidats sont également invités à ne pas négliger la place de l'enseignement de l'histoire des arts dans les cours de Langues et cultures de l'antiquité.

## **À propos des séquences proposées**

Le jury est attentif à la cohérence globale des séances à l'intérieur d'une séquence. Il est important que cette dernière mêle tous les aspects du champ disciplinaire. Cette année, les candidats ont montré qu'ils étaient capables de construire des séquences problématisées invitant les élèves à réfléchir à de grandes questions universelles sur la place de chacun dans la société, sur la citoyenneté et sur les régimes politiques notamment. Les séquences présentées touchent autant à la littérature qu'à l'histoire, l'anthropologie et la langue. C'est en effet un savant équilibre qu'il faut chercher à atteindre, tout en respectant les programmes fixés par les Instructions officielles. Candidater à cet examen de certification complémentaire peut donc permettre aux candidats de mieux réfléchir et peut-être aussi de porter un regard critique sur leurs séquences.

Le jury regrette qu'aucun candidat n'ait présenté d'évaluation et tient à insister sur l'importance de celle-ci. En effet, proposer en annexe une évaluation, pensée en amont de la séquence d'enseignement ou en parallèle de sa germination et de sa construction, de telle manière qu'elle permettrait de mieux problématiser et bâtir la séquence, et analyser dans le dossier ou lors de l'exposé oral comment cette séquence a permis – ou non – la réussite de cette évaluation par les élèves, serait un précieux levier de réflexion et de discussion.

## **À propos de la langue et de la pratique de la lecture et de la traduction**

Le jury porte bien entendu une attention particulière à la progression de l'étude de la langue. Le dossier doit donc permettre de comprendre comment l'élève acquiert des compétences linguistiques de séance en séance, de séquence en séquence, et même d'année en année.

Les dossiers présentés cette année ont apporté peu de précision quant aux modalités de mise en œuvre concrète de l'apprentissage des points de langue abordés dans la séquence. La démarche employée (par observation du texte, au moyen d'une démarche inductive ou déductive, etc.) a été rarement explicitée. De même, les candidats sont restés assez généraux sur les démarches proposées pour la lecture des textes authentiques. Le jury tient ici à rappeler qu'il n'est pas dogmatique et reste

ouvert quant aux pratiques, pour peu qu'elles soient rigoureuses, efficaces et justifiées. Plutôt que de chercher à présenter toutes les activités de la séquence de manière exhaustive, le candidat gagnera à cibler un point particulier et à être précis dans la présentation de la démarche pédagogique mise en œuvre pour aborder l'étude d'un point de langue ou la méthode de lecture ou de traduction employée face à un texte en langue ancienne, à analyser et à critiquer cette démarche et à préciser comment elle s'inscrit dans une progression d'apprentissage de la lecture.

Le jury a de nouveau apprécié les démarches fécondes engagées par les candidats pour promouvoir les enseignements de Langues et cultures de l'antiquité, voire envisager l'ouverture de l'option, dans leurs établissements. Il encourage les prochains candidats à continuer de mettre en œuvre ce type d'actions : sorties dans les musées et sites archéologiques, liaisons Troisième-Secondaire, festivals et journées de l'antiquité, création de spectacles, etc. Ce sont évidemment de précieuses entreprises qui entretiennent les viviers d'élèves latinistes et hellénistes, et le jury sait gré aux candidats de s'inscrire dans cette dynamique, désormais inhérente au métier de professeur de Lettres Classiques.

Le jury encourage vivement les futurs candidats à suivre les formations proposées au plan académique de formation en Langues anciennes, et notamment la formation à destination des professeurs de disciplines autres que Lettres Classiques qui enseignent ou envisagent d'enseigner les Langues et cultures de l'antiquité. Le jury a apprécié que certains candidats aient suivi cette formation cette année en vue de préparer la certification et de nourrir les cours que certains d'entre eux ont déjà en charge. Le jury rappelle également que le [Vademecum](#) de la certification complémentaire est un précieux outil pour préparer l'examen.

Enfin, le jury a également apprécié que les candidats aient montré une démarche de discussion avec les professeurs de Lettres Classiques de leurs établissements respectifs, voire d'un autre établissement, mais aussi une démarche, humble et louable, d'observation des pratiques d'enseignants expérimentés. Si chaque discipline peut en effet s'inscrire dans le champ des Langues et cultures de l'antiquité, que l'on soit professeur de Lettres Modernes, de Philosophie, d'Histoire-Géographie ou de Langues Vivantes, l'enseignement des Langues et cultures de l'antiquité a ses spécificités qu'un collègue peut saisir pleinement dans l'observation d'une séance, comme ce présent rapport avait vocation aussi de le permettre.

Les membres du jury.